

Marges sur les sessions de recharge

À chaque session de recharge, chaque partie impliquée facture des frais – le propriétaire (hôte) et l’exploitant (CPO) de la borne de recharge, ainsi que le fournisseur de services de mobilité (eMSP) et les autres prestataires intervenant dans le processus de recharge.

- CHARGING STATION HOST

Le propriétaire de la borne de recharge ou l’hôte (client Mobiflow) définit **ses tarifs pour les sessions de recharge publique** via la plateforme Mobiflow.

- CHARGE POINT OPERATOR (CPO)

En tant qu’opérateur de points de recharge (CPO), Mobiflow **applique une marge supplémentaire sur le tarif défini par le client**. Cette marge comprend des frais de démarrage fixes un pourcentage sur le prix par heure et le prix par kWh.

- MOBIFLOW

Le tarif total transmis par Mobiflow aux fournisseurs de cartes de recharge (MSP) correspond à la somme du tarif de l’hôte et de la marge du CPO.



- eMOBILITY SERVICE PROVIDER (eMSP)

La marge MSP, c’est-à-dire la majoration appliquée par le fournisseur de cartes de recharge, **reste une variable. Chaque MSP peut définir sa propre marge**, que ce soit sur les frais de démarrage, le tarif horaire, le prix au kWh ou encore les tarifs de seuil.

- EV DRIVER

Le **conducteur de VE paie le prix final total (hors TVA)** facturé à l’utilisateur final. **C’est le prix affiché dans l’application**, où le montant incluant la TVA sera également indiqué.

